

• (1510)

LINDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36 du Règlement, je voudrais déposer trois pétitions qui demandent au Parlement de rejeter le rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les pétitions sont signées par des habitants des villes de Nakina, Geraldton, Terrace Bay et Manitowadge, qui se trouvent toutes dans ma circonscription de Cochrane—Supérieur.

Au nom des 303 pétitionnaires qui comptent sur cette indemnité, je tiens à souligner de nouveau l'importance que revêt cette déduction fiscale pour les collectivités du Nord. En moyenne, le prix des aliments et de l'essence est de 25 p. 100 supérieur au prix payé dans les centres fortement peuplés du Canada.

Cet avantage fiscal est la seule compensation qu'ont ces personnes. Elle ne devrait pas être supprimée. Le gouvernement examine actuellement le rapport et il est essentiel qu'il rejette ses recommandations.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter deux pétitions signées par des citoyens de la province de Terre-Neuve.

La première a trait aux coupes que le gouvernement veut pratiquer dans le régime d'assurance-chômage. Elle fait état des promesses que le gouvernement a faites pendant la dernière campagne électorale quand il a assuré aux Canadiens qu'il ne toucherait pas aux programmes sociaux, en particulier l'assurance-chômage.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter tout changement à ce programme et de proposer des réformes plus pertinentes visant à rétablir la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, le programme de plein emploi ainsi que la politique de développement régional que le gouvernement a abandonnés dans ses propositions contenues dans le projet de loi C-21. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter ces propositions.

Je suis certain que si les pétitionnaires avaient pu mettre leur pétition à jour, ils nous auraient demandé d'adopter le projet de loi S-17 que ce gouvernement insensible a défait hier.

Recours au Règlement

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, la deuxième pétition traite de la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter cette mesure qui représente la trente-deuxième augmentation injuste de taxes que le gouvernement a imposée depuis son accession au pouvoir en 1984. C'est un véritable pillage fiscal des contribuables canadiens.

Les contribuables en ont assez de ces impôts conservateurs et ils prient instamment le Parlement de rejeter ce projet de loi.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, j'ai plusieurs pétitions à présenter en vertu de l'article 36 du Règlement.

La première est signée par plusieurs centaines de gens de Halifax qui demandent que l'on modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire toute forme de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les domaines de compétence fédérale.

LES DROITS DE LA FEMME

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, l'autre pétition porte la signature de plus de 4 000 femmes de toutes les régions du Canada qui demandent au Parlement d'abolir les contraintes juridiques inutiles qui privent les femmes de leurs droits en matière de reproduction et les encouragent à faire fi de la loi.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RECEVABILITÉ D'UNE MOTION

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Si j'invoque le Règlement, monsieur le Président, c'est pour vous inviter à statuer sur la recevabilité d'une motion inscrite au Feuilleton des avis d'aujourd'hui au nom du ministre de la Justice.

Plus précisément, monsieur le Président, je vous prie d'examiner si la motion qui exhorte d'autres organismes législatifs à adopter certaines mesures est recevable, selon la convention parlementaire qui interdit à la Chambre de débattre des affaires dont l'autre endroit est saisi.

La Chambre respecte une tradition et un principe que le Parlement britannique a mis des siècles à élaborer. Le Parlement du Canada en a hérité une certaine sagesse qui l'incite à faire preuve de modération à l'égard d'affaires dont la Chambre ne devrait pas discuter. Ainsi, nous nous abstenons de ressasser sans cesse des affaires déjà tranchées, de nous lancer dans des attaques personnelles